



**Mr COGNIGNI Giovanni, Conciliateur de Justice nommé par le Tribunal de Grande Instance d'AMIENS et dépendant du Tribunal Judiciaire de SOISSONS, vous recevra lors de ses permanences, le :**

- **1<sup>ER</sup> JEUDI DU MOIS : Maison des Services 11bis Boulevard des DANOIS 02200 BRAINE de 9h00 à 12h00 SUR RENDEZ VOUS**
- **2<sup>EME</sup> MERCREDI DU MOIS : MAIRIE DE LA FERTE MILON 29 RUE DE LA CHAUSSÉE DE 9H A 12H SUR RENDEZ-VOUS**
- **2<sup>EME</sup> ET 3<sup>EME</sup> VENDREDI DU MOIS : MAIRIE DE VILLERS COTTERETS 3 RUE DE L'HÔTEL DE VILLE SALLE ANNEXE GEORGES BOURDON DE 9H A 12H SUR RENDEZ-VOUS**

#### **QUELQUES RAPPELS SUR LE CONCILIATEUR DE JUSTICE**

**SES COMPÉTENCES** :Le Conciliateur intervient dans de nombreux litiges comme les conflits individuels entre les particuliers, avec les entreprises ou les artisans, troubles du voisinage, impayés, litiges de la consommation, problèmes locatifs...

Par contre, il ne traite pas les problèmes d'état de la personne (divorce, garde d'enfants , tutelle...) De même, il n'est pas compétent en matière de litiges avec les administrations. Il est également incompétent pour traiter les litiges relevant du droit du travail. Il n'interviendra pas si vous avez déjà saisi la justice.

**SA MISSION** :Si les personnes en litige se présentent spontanément, le Conciliateur tentera aussitôt de trouver un terrain d'entente. Lorsqu'il est saisi par l'une des parties, il peut recevoir l'autre, qui reste libre de ne pas se présenter. Dans ce cas, il oriente vers les possibilités d'accès au droit. Il peut recueillir les informations qui lui semblent utiles en se rendant sur les lieux de l'affaire ou en procédant, sous réserve de leur acceptation, à l'audition de tierces personnes.

**La conciliation est entièrement GRATUITE.**

**E-mail** : [giovanni.cognigni@conciliateurdejustice.fr](mailto:giovanni.cognigni@conciliateurdejustice.fr)

**Portable** : 06 60 99 76 21